

UNIQUE EN RÉGION WALLONNE

Travaux: Blegny veut aider ses commerçants

Blegny veut aider financièrement les magasins qui sont "victimes" de travaux publics

Blegny pourrait bientôt être la première commune wallonne à venir en aide à ses commerçants victimes de travaux publics en prenant en charge une partie des intérêts du prêt qu'ils devraient contracter pour survivre. Une intervention communale qui pourrait se monter à 10.000€ par commerçant! Si la Région wallonne marque son accord...

Le problème est connu: lorsqu'un chantier public paralyse un axe routier, les commerçants souffrent. À Trooz, où les travaux de la N61 ont duré plus d'un an, certains ont même dû fermer leurs portes. À Blegny, on n'en est pas là, mais les travaux d'égouttage entrepris un peu partout sur l'entité sont également durement

ressentis par de nombreuses enseignes. "Et que peuvent faire les commerçants quand leur chiffre d'affaires baisse à cause de travaux publics?" s'interroge Marc Bolland, le député-bourgmestre de Blegny. Soit ils disposent



"L'INTÉRÊT DE BLEGNY, C'EST DE GARDER SES COMMERCES"
Marc Bolland
 BOURGMESTRE DE BLEGNY

de revenus garantis via une assurance privée, soit ils peuvent bénéficier du fonds Laruelle de l'Etat fédéral. Mais dans ce cas, ils doivent fermer complètement leur établissement. Et ceux qui sont prêts à le faire sont déjà quasi morts..." D'où l'intérêt de la formule imaginée à Blegny: "Un commerçant en difficulté va avoir recours à un crédit de caisse, à un taux d'intérêt de 8 ou 9%. Ce qui est énorme. Nous envisageons donc de prendre en charge la différence entre le taux normal, qui se situe entre 3 et 4%, et celui lié au crédit de caisse, moins 1%."

En clair, au lieu de payer des intérêts de 8% pour son crédit de caisse, le commerçant bénéficiaire n'en paierait que 4, sur base d'un taux normal de 3%. Mais ce système n'est pas encore d'application.



Les travaux empêchent l'accès aux commerces? Blegny est prêt à payer...

NEWS/TRIMBOLI

"Nous avons voté ce point à l'unanimité en juin et nous avons maintenant envoyé le dossier à la Région, poursuit Marc Bolland. Nous espérons recevoir une réponse positive en octobre au plus tard et budgétiser les dépenses en décembre, pour que ce système entre en application au 1^{er} janvier 2011."

EN ATTENTE DE LA RÉGION

À condition donc que la Région wallonne donne son aval. Car ce système n'existe nulle part ailleurs et mérite donc un examen attentif.

Pas question effet de voir ensuite les banques monter au créneau pour dénoncer une concurrence déloyale.

"La commune ne peut pas jouer le rôle d'une banque mais elle peut veiller à préserver ses

intérêts. Or, à Blegny, nous voulons du commerce de proximité, pour permettre le lien social. Nous devons donc tout faire pour éviter qu'ils ne disparaissent." «

GEOFFREY WOLFF

Des critères d'attribution simples

Qui pourra bénéficier de ce système? "Les entreprises qui comptent moins de 10 travailleurs et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 2 millions d'euros, explique Marc Bolland. Et il ne faudra pas nécessairement qu'ils se trouvent dans la zone de travaux. Il

suffira d'une attestation d'un expert-comptable ou d'un réviseur d'entreprise qui confirmera que le recours au crédit de caisse est dû aux travaux." La commune aura alors 30 jours pour demander plus d'infos. Sans réponse de sa part, la demande sera acceptée.